



Décision n° CODEP-BDX-2019-031272 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 17 juillet 2019 autorisant EDF à modifier de manière notable le réacteur 4 de la centrale nucléaire du Blayais (INB n° 110)

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 5 février 1980 autorisant la création par Electricité de France (EDF) de deux réacteurs de la centrale nucléaire du Blayais dans le département de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l'ASN référencé CODEP-BDX-2019-000742 du 8 janvier 2019 ;

Vu le courrier de l'ASN référencé CODEP-BDX-2019-030014 du 4 juillet 2019 ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable du réacteur 4 de la centrale nucléaire du Blayais déposée par EDF afin d'ajouter des passerelles d'accès aux dispositifs transferts dans le bâtiment combustible et le bâtiment réacteur transmise par courrier D5150MTE180507 du 19 décembre 2018, ensemble les éléments complémentaires apportés par courrier D5150MTE19017 du 10 juillet 2019,

Décide :

Article 1^{er}

EDF, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 110 dans les conditions prévues par sa demande du 10 juillet 2019 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 17 juillet 2019

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
le directeur général adjoint**

Julien COLLET